

**ARRETE N°AP-2025-043
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Année 2025
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de Adjoint technique principal de 2ème classe**

Le Maire de Pralognan la Vanoise

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération n°53-06-07 du 13 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2002-10-119 en date du fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Franck EYNARD	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e classe par voie d'ancienneté	1	01/08/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Pralognan le 21 août 2025
Le Maire,

Martine BLANC



AP-2025-043. page 1/1 transmis en contrôle de légalité le : / publié le : / Notifié le :

Le présent arrêté est un acte administratif qui peut être contesté dans les deux mois de sa notification si décision, soit par un recours gracieux en recommandé avec accusé de réception adressé au maire, soit par un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de verdun - 38000 GRENOBLE. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » sur www.telerecours.fr.